

# Procès-Verbal

## Conseil municipal du

### Mercredi 27 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le 27 mai à 20H, le conseil municipal de la commune de Chenecey-Buillon s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Mme Laurence BREUILLOT pour la session ordinaire du Conseil municipal.

Etaient présents : Laurence BREUILLOT, Julien GUYONNEAU, Céline VANOTTI, Benoit MEYER, Jacques MOREL, Martine BOURGEOIS, Georges MARQUEZ, Régis CURTY, Frédérique GROSJEAN.

Excusée : Mme Sophie LOIR (procuration au Maire)/ Mme Abygail LEPAGE (procuration Mr Guyonneau).

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mr MOREL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le maire sollicite le conseil pour ajouter un point complémentaire : Départ d'un locataire logement mairie. Les conseillers acceptent à l'unanimité.

#### ORDRE DU JOUR

1. PV conseil Municipal du 15 avril 2026
2. RNR : autorisation de travaux-Exposé de Mme DIONISIO Conservatrice réseau RNR- CPEPESC
3. Urbanisme
4. GBM et nouvelle convention pour la vente d'eau potable en gros à la commune
5. CCLL et Commission d'évaluation des charges transférées : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant
6. CCLL et commission intercommunale des impôts directs : proposition à la CCLL de commissaires
7. Budget primitif 2026 et décision modificative
8. Budgets et fongibilité des crédits en M57
9. Délibération du 21 mars 2026 concernant la désignation des délégués (information préfecture)
10. EPF : demande d'ouverture de la Maison Gauthier située 15 grande Rue pour le 5 juillet – Pique nique partagé.
11. Locataire de la mairie Mr et Mme ROSIN et double prélèvement loyer d'avril : demande de remise gracieuse sur le montant de loyer de juin
12. Locataire de la mairie Mr et Mme ROSIN : préavis de départ
13. RD 440 et accotements détériorés : intervention auprès d'Orange et du Département
14. Informatique : changement de prestataire et sécurisation du système
15. Divers

## **ORDRE DU JOUR**

### **1. PV conseil Municipal du 15 avril 2026**

PV adopté

### **2. RNR : autorisation de travaux-Exposé de Mme DIONISIO Conservatrice réseau RNR- CPEPESC**

#### **Exposé de Mme DIONISIO /Contexte de la réserve**

La Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Grottes de Chenecey fait partie d'un réseau de cavités à chauves-souris créé entre 2015 et 2017 en Franche-Comté. Son objectif est de préserver des gîtes essentiels aux chauves-souris ainsi que des habitats remarquables (pelouses sèches, forêts). La Région Bourgogne-Franche-Comté assure le classement et le pilotage des réserves, tandis que la CPEPESC Franche-Comté en assure la gestion.

En décembre 2025, le réseau a été étendu à 9 sites pour atteindre 151 hectares, avec notamment l'extension de la RNR de Chenecey et l'intégration du Gouffre des Granges Mathieu.

#### **Bilan des actions menées depuis 2017**

##### **Connaissance et suivi du patrimoine naturel**

- Suivi régulier des populations de chauves-souris dans les cavités.
- Prospections dans les bâtiments situés dans un rayon de 10 km.
- Inventaires de la faune et des habitats naturels.
- Cartographie des habitats réalisée en 2019 et actualisée en 2025.
- Inventaire de 61 espèces d'invertébrés souterrains.
- Études sur la géodiversité, la fréquentation des cavités et l'ancrage territorial.

##### **Recherche scientifique**

- Participation à des programmes universitaires sur l'hydrologie souterraine.
- Accueil de travaux de recherche sur l'histoire géologique et karstique du bassin de la Loue.
- Réalisation d'une topographie 3D du Gouffre des Granges Mathieu.
- Études géochimiques menées dans la grotte de Chenecey.

##### **Surveillance et protection**

- Tournées régulières de surveillance.
- Gestion de pièges photographiques.
- Dépôt de plusieurs plaintes et rappels à la réglementation en cas d'infractions.

##### **Aménagements et entretien**

- Installation et entretien de panneaux d'information.
- Renouvellement de clôtures sur les pelouses sèches.
- Entretien des dispositifs de protection des cavités.

##### **Gestion des milieux naturels**

- Réouverture de 7 600 m<sup>2</sup> de pelouses sèches à la Grotte à l'Ours.
- Chantiers de nettoyage et actions ponctuelles de lutte contre les espèces invasives.

##### **Sensibilisation du public**

- Animations scolaires et grand public.
- Création d'outils pédagogiques (exposition photographique, kakémono).

- Communication régulière auprès des habitants et partenaires locaux.

### Actions majeures prévues en 2026

#### **Dépollution du Gouffre des Granges Mathieu**

Un important chantier de nettoyage est prévu pour retirer les déchets issus d'anciens aménagements touristiques (échelles, câbles, éclairages, béton, déchets divers). L'opération mobilisera des bénévoles spécialisés sur plusieurs week-ends entre juillet et septembre 2026.

#### **Sécurisation de la cavité**

Les équipements de progression souterraine devenus dangereux seront remplacés afin d'améliorer la sécurité des usagers.

#### **Recherche scientifique**

La finalisation de la topographie 3D du Gouffre des Granges Mathieu est programmée.

#### **Animation et valorisation**

Une animation de type cinéma en plein air est envisagée, sous réserve de trouver un site adapté.

#### **Gestion future**

L'année 2026 sera également consacrée à la rédaction du nouveau plan de gestion de la réserve, qui sera présenté aux instances scientifiques régionales entre septembre 2026 et mars 2027.

#### **Conclusion**

Depuis 2017, la gestion de la RNR des Grottes de Chenecey a permis d'améliorer les connaissances scientifiques, de renforcer la protection des chauves-souris et de leurs habitats, d'entretenir les infrastructures et de sensibiliser le public. Les actions prévues en 2026 visent principalement à améliorer la sécurité des sites et préparer la future stratégie de gestion de la réserve.

### Délibération : unanimité en faveur des travaux proposés par la CPEPESC

#### **3. Urbanisme**

- DP : Mr RACINE Christian : 5 route d'Epeugney/ reprise d'un mur de soutènement suite à effondrement
- DP : Mr LAUZET Eric : 16 rue du Foitey : pose de vélux en toiture
- EDF Solutions solaires : 14 rue Combe Marin : Installation de panneaux photovoltaïques
- DP : Mme PIGUET Béatrice : chemin de Buillon : Pose d'un portail

#### **4. GBM et nouvelle convention pour la vente d'eau potable en gros à la commune**

##### Objet de la convention

Cette convention encadre la fourniture d'eau potable en gros par Grand Besançon Métropole (GBM) à la commune de Chenecey-Buillon pour l'alimentation de ses habitants.

Elle remplace et rend caduque la convention historique du 1er janvier 2007.

## **Durée**

- Convention conclue pour une durée de **20 ans**.
- Entrée en vigueur : **1er janvier 2026**.
- Possibilité de modification à tout moment par avenant entre les parties.

## **Conditions financières au 1er janvier 2026**

- **Abonnement annuel : 141 € HT/an**
- **Prix de l'eau : 0,746 € HT/m<sup>3</sup>**

Ces tarifs seront révisés chaque année selon une formule d'indexation prenant en compte :

- l'évolution du coût du travail,
  - le coût de l'électricité,
  - les frais et services divers,
  - les coûts liés aux canalisations et réseaux,
  - ainsi que la redevance de préservation de la ressource de l'Agence de l'Eau.
- En cas de variation supérieure à **10 %** à la hausse ou à la baisse entre deux années, les parties s'engagent à se rencontrer afin d'examiner d'éventuels ajustements.

## **Facturation**

- La consommation sera relevée par compteur.
- Une facture sera émise au minimum une fois par an, au cours du premier trimestre de l'année suivante.
- Le règlement sera effectué par la commune auprès du Trésor Public.

## **DELIBERATION : 1 abstention et 10 pour**

### **5. CCLL et Commission d'évaluation des charges transférées : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant**

Le maire rappelle que la commission locale d'évaluation des charges transférée a pour rôle d'évaluer les montants des charges transférées. Cette évaluation est un préalable nécessaire à la fixation du montant de l'attribution de compensation entre une commune et un EPCI. Elle peut également constituer une instance de débat et de concertation destinées à instaurer une culture fiscale et financière partagée sur le territoire Loue Lison.

Le Maire propose en qualité de titulaire Mr Benoit MEYER et en qualité de suppléant : Mr Julien GUYONNEAU

**Délibération 2 abstentions et 9 pour**

### **6. CCLL et commission intercommunale des impôts directs : proposition à la CCLL de commissaires**

Le Maire rappelle que la CCLL doit constituer une liste de 20 commissaires titulaires et de 20 commissaires suppléants pour constituer cette commission

intercommunale. Cette liste sera établie par délibération après proposition des communes membres de l'EPCI.

Mme GROSJEAN se propose comme candidate qui est acceptée par le conseil.

#### 7. Budget primitif 2026 et décision modificative

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 10226 : Taxe d'aménagement		3 300.00 €
<b>TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>		<b>3 300.00 €</b>
D 2152 : Installations de voirie		158 192.71 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>158 192.71 €</b>
D 45813 : Opération sous mandat n°3		128 000.00 €
<b>TOTAL D 4581 : Opérations sous mandat</b>		<b>128 000.00 €</b>
R 45823 : Opération sous mandat n°3		128 000.00 €
<b>TOTAL R 4582 : Opérations sous mandat</b>		<b>128 000.00 €</b>

**Délibération 2 abstentions et 9 pour**

#### 8. Budgets et fongibilité des crédits en M57

Le Maire a sollicité l'autorisation du conseil dans le cadre de la nomenclature comptable M57, à effectuer des virements de crédits entre chapitres budgétaires sans avoir à recourir systématiquement à une décision modificative.

Cette faculté est limitée à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section (fonctionnement et investissement) et ne peut concerner les dépenses de personnel (chapitre 012), qui demeurent exclues du dispositif.

Le Maire devra rendre compte au Conseil municipal des mouvements de crédits réalisés lors de la séance suivante.

Objet de la mesure : permettre une gestion budgétaire plus souple et réactive pour les ajustements courants entre chapitres budgétaires.

**DELIBERATION : 2 abstentions et 9 pour**

#### 9. Délibération du 21 mars 2026 concernant la désignation des délégués (information préfecture)

**Recours gracieux du Préfet concernant la délibération n°2026/024 relative à l'élection des conseillers municipaux délégués**

Par courrier recommandé du 13 mai 2026, le Préfet du Doubs a informé la commune que la délibération n°2026/024 du 21 mars 2026, portant élection de trois conseillers municipaux délégués, est entachée d'illégalité.

Le contrôle de légalité rappelle que la désignation d'un conseiller délégué relève exclusivement du pouvoir du maire, par voie d'arrêté de délégation, conformément à l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales. Le conseil municipal n'est donc pas compétent pour procéder à une élection en la matière.

Le Préfet demande en conséquence à la commune d'informer le conseil municipal de cette irrégularité et de rapporter la délibération lors d'une prochaine séance.

Le conseil municipal informé de cette irrégularité reprend décide d'annuler cette délibération. Le maire rédigera ses arrêtés de délégations aux 3 conseillers :  
Mme BOURGEOIS/ Mr MOREL/Mr MARQUEZ  
**Délibération : 2 abstentions et 9 pour**

**10. EPF : demande d'ouverture de la Maison Gauthier située 15 grande Rue pour le 5 juillet – fête d'été-**

Le maire sollicite l'accord du conseil pour ouvrir le lieu le 5 juillet prochain afin d'organiser un pique nique partagé

**Délibération : Unanimité**

**11. Locataire de la mairie Mr et Mme ROSIN et double prélèvement loyer d'avril : demande de remise gracieuse sur le montant de loyer de juin**

Le maire indique que le loyer de Mr et Mme ROSIN a été prélevé deux fois fin avril 27 et 28 par le service comptabilité de la collectivité.

Le maire propose une réduction de 50 euros sur le loyer de juin qui est d'un montant de 555,75 euros.

**Délibération : Unanimité**

**12. Locataire de la mairie Mr et Mme ROSIN : préavis de départ**

Le maire informe le conseil du courrier en date du 23 mai de Mr et Mme Brice ROSIN qui on fait part de la résiliation de leur bail concernant le logement situé 14 grande rue au dessus des locaux de mairie.

Le congé sollicité est pour le samedi 29 août.

**13. RD 440 et accotements détériorés : intervention auprès d'Orange et du Département**

- Le maire explique que le long de la RDV 440 une fouille a été effectuée par un sous-traitant d'Orange pour la pose de 400m de réseau télécom à l'automne 2025 ( entre terrain de tennis et granges Mathieu). Plusieurs interventions ont été effectuées auprès de la direction d'Orange pour demande la remise en état de l'accotement.
- Le maire informe de son intervention auprès des services du département ( STA) pour faire part de la détérioration des abords par le passage d'engins de forte charge.

**14. Informatique : changement de prestataire et sécurisation du système**

Le maire informe du changement de prestataire compte tenu des prix proposés à la collectivité par Facilit info de Charnay qui sont inférieurs à Buro Info de Besançon.

Les messageries Maire/mairie/compta/urbanisme ont été reconfigurées et les usagers seront répertoriées en mairie avec les autorisations des accès.

Le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> adjoint sont d'accords pour bénéficier d'une messagerie mairie qui sera mise en place prochainement.

**15. Divers**

- Personnes vulnérables et vigilance canicule : Mme Martine BOURGEOIS conseillère déléguée effectue le suivi des personnes
- Inauguration de la maison des aînés de Montrond le château ce jour en présence de Laurence Breuillot et de Martine Bourgeois afin de prendre de nouveau contact pour l'éventuel projet communal

- Transmission aux élus des infos CCLL pour inscription aux commissions ouvertes aux conseillers.
- Indemnités des élus et calcul selon les strates de population : demande de précisions de Mme Grosjean sur les chiffres de population auquel il convient de se référer : il s'agit de retenir la population totale authentifiée qui a pour date de référence le 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- PV des conseils municipaux : Mme Grosjean souhaite des précisions sur les délais d'affichage. Le maire lui rappelle la réglementation du délais d'une semaine.
- Sollicitation du 3<sup>ème</sup> adjoint pour un nettoyage du parking à l'entrée du village semaine prochaine avec les bénévoles du conseil.
- Rappel : réunion du conseil municipal du 5 juin 20H pour voter les délégués aux sénatoriales 2026

**Fin de la séance 22H30**

Le Maire,  
Laurence BREUILLOT



